

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 9 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 26 février 2013 pris en application du I de l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique

NOR : ARMH2325318A

Le ministre des armées et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté du 26 février 2013 pris en application du I de l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 février 2013 susvisé est ainsi modifié :

1° Les mots : « commission centrale de prévention » sont supprimés ;

2° Les mots : « commissions de réforme » sont remplacés par les mots : « commissions de réforme des personnels à statut ouvrier » ;

3° Les mots : « commissions locales de restructuration » sont remplacés par les mots : « commissions locales de transformation » ;

4° Les mots : « commissions régionales de restructuration » sont remplacés par les mots : « commissions régionales de transformation » ;

5° Les mots : « comité de suivi des restructurations » sont remplacés par les mots : « comité de suivi des transformations » ;

6° Après l'alinéa « comité de suivi des transformations » sont ajoutés les alinéas suivants :

« – conseil médical ministériel et conseils médicaux départementaux ;

« – comités de suivi des accords négociés au titre de l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

« – commission paritaire de pilotage et de suivi de la protection sociale complémentaire en santé ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 octobre 2023.

Le ministre des armées,

Pour le ministre et par délégation :

*La cheffe du service des statuts et de la réglementation
des ressources humaines militaires et civiles
du ministère des armées,*

C. LOMBARD

*Le ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale de l'administration
et de la fonction publique,*

N. COLIN